



Politique d'investissement

Fonds d'aide au développement du milieu (FADM),
Dons et commandites



Préambule

La **Caisse Desjardins du Cœur-de-l'Île** a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. La Caisse s'engage dans son milieu en soutenant des projets en complémentarité avec les organismes et institutions du milieu, sans se substituer à différents paliers de gouvernement.

La présente politique vise à informer les membres et partenaires de la **Caisse Desjardins du Cœur-de-l'Île**, de la nature de ses contributions dans le milieu. Elle permet au conseil d'administration de la Caisse de guider l'attribution et la gestion des leviers financiers dont elle dispose, tel que le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), les dons et les commandites.

Raison d'être de la politique d'investissement

La politique s'inscrit dans la réalité d'affaires du Mouvement, en tenant compte des besoins spécifiques des membres et de la communauté, de la planification stratégique de la Caisse et des orientations du Mouvement Desjardins.

Par son implication dans le développement de son milieu,
la Caisse souhaite véhiculer les valeurs du Mouvement Desjardins :

	L'argent au service du développement humain		L'engagement personnel	L'action démocratique
L'intégrité et la rigueur dans l'entreprise coopérative		La solidarité avec le milieu	L'intercoopération	

Objectifs de la politique d'investissement



Faire connaître le cadre d'engagement de la Caisse dans son milieu.



S'assurer que ses membres et la communauté ont les informations nécessaires à leur compréhension.



Répondre aux besoins des membres et du milieu en appuyant des projets de développement structurants.



Promouvoir la distinction coopérative et la participation démocratique des membres.



Favoriser l'accès des membres par l'établissement des critères clairement définis.

Types de contribution

La Caisse dispose de divers leviers pour enrichir la vie des personnes et des communautés. Elle peut compter sur des leviers financiers, mais également sur ses employés et son conseil d'administration pour favoriser la proximité avec les membres et la communauté.



Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)

Le FADM permet aux membres de la Caisse de contribuer au développement durable des communautés. Cela se fait en complémentarité avec d'autres leviers financiers disponibles dans le milieu provenant notamment des organisations de développement local, territorial ou sectoriel.

Les investissements du FADM ont un effet levier déterminant pour de nombreux projets. Il vise à soutenir des projets structurants qui répondent à des besoins communs.

Par structurants, on entend des projets :

- qui rassemblent différents acteurs autour d'un objectif commun, qui présentent des impacts positifs à long terme au sein d'une communauté

- qui ont une valeur ajoutée significative pour les personnes et leurs milieux de vie,
- qui soutiennent la prise en charge de leur développement, de leur capacité d'agir

- qui répondent à tous les critères d'admissibilité et de sélection établis par le conseil d'administration de la Caisse

Commandites

Une commandite est une somme d'argent investie pour réaliser un partenariat d'affaires, une activité, un événement ou un projet en échange d'un bénéfice institutionnel ou commercial. La commandite vise à obtenir une visibilité et une réciprocité d'affaires, afin de rejoindre une clientèle ciblée. Comme il s'agit d'une opportunité d'affaires, chaque contribution s'accompagne d'un plan de mise en valeur définissant des objectifs initiaux, des moyens, un budget et un mode d'évaluation des bénéfices escomptés.

Dons

Les dons constituent une contribution, sous forme d'aide financière, de matériel ou de services, accordée à une organisation à but non lucratif (association, institution, coopérative ou organisme) qui favorise la réalisation d'une activité de développement de l'organisme et une reconnaissance publique de la Caisse. Un don est une contribution qui sert directement la cause qui est associée à l'organisation.

Bénévolat

La Caisse peut occasionnellement offrir du temps et son expertise grâce à l'implication humaine du personnel et des administrateurs.

Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu



La Caisse verse annuellement une partie de ses excédents à sa communauté au moyen d'une ristourne collective qui constitue le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM). Le montant déposé au FADM est voté par les membres lors de l'assemblée générale annuelle de la Caisse. L'administration du FADM relève du conseil d'administration de la Caisse.

Le conseil d'administration de la Caisse n'est pas tenu d'investir la totalité des sommes versées annuellement dans ce fonds.

Un bilan de la distinction coopérative est livré annuellement aux membres lors de l'assemblée générale.



Priorités d'investissement de la Caisse



La Caisse travaille toujours dans l'intérêt de ses membres. Pour ce faire, elle s'est dotée de priorités d'investissement. Elles ont été définies sur la base d'une consultation des membres à l'hiver 2022. Afin d'être alignée avec les priorités des membres, une consultation sera effectuée tous les trois (3) ans.

Jeunesse

- Éducation financière
- Développement des talents
- Développement scolaire, études collégiales et supérieures
- Pratiques innovantes en éducation

Engagement social et humanitaire

- Sécurité alimentaire
- Économie de partage
- Services communautaires

Santé et saines habitudes de vie

- Prévention, promotion de saines habitudes de vie, sports et loisirs.

Développement économique

- Relance post-pandémie
- Initiatives en lien avec le développement de l'entrepreneuriat et du dynamisme socio-économique local

Développement durable

- Projets d'agriculture urbaine
- Initiatives visant la transition écologique et/ou la lutte au gaspillage alimentaire
- Projet d'économie circulaire

Communautés culturelles et la culture

- Inclusion et mise en valeur des différentes cultures
- Initiation et découverte des différentes pratiques artistiques et culturelles
- Soutien à la relève artistique
- Créativité



La Caisse est ouverte à saisir des opportunités dans des secteurs autres que ceux identifiés comme prioritaires.

Critères d'admissibilité et de sélection



La Caisse Desjardins du Cœur-de-l'Île s'est dotée d'un cadre de référence qui lui permet d'évaluer de manière juste et équitable toutes les demandes reçues. De façon générale, la Caisse priorise les initiatives porteuses dans le temps, bénéfiques en matière de développement et de dynamisme socio-économique, d'environnement, d'éducation coopérative et financière ainsi que tout autre champ d'action prioritaire pour le milieu.

De façon plus spécifique, voici les principaux critères d'admissibilité et de sélection :

Critères d'admissibilité

- Être membre Desjardins;
- Être un organisme, une institution, une coopérative ou une association à but non lucratif *;
- Les individus et les entreprises privées sont admissibles uniquement dans le cadre de programmes spécifiques à la Caisse tels que les bourses d'études, le support aux entrepreneurs (microcrédit aux entreprises, CRÉAVENIR, autres), etc;
- Projet ou événement se déroulant sur le territoire de la Caisse;
- S'inscrire dans les priorités d'investissement de la Caisse.

Critères de sélection

- Démontrer comment le projet contribuera au mieux-être de la collectivité;
- Démontrer les efforts d'autofinancement réalisés et une capacité d'existence à moyen terme;
- Présenter le plan de financement du projet et démontrer que la Caisse n'est pas l'unique soutien financier du projet;
- Indiquer clairement à quoi servira le montant demandé. Le financement annuel récurrent ne constitue pas un projet;
- Soumettre des projets en lien avec les secteurs d'activité privilégiés par la Caisse (énumérés ci-haut);
- Exercer ses activités sur le territoire desservi par la Caisse et démontrer que les bénéficiaires du projet y résident. Les organismes membres de la Caisse et dont le projet se déroule sur son territoire seront privilégiés;
- Démontrer les bienfaits de l'activité soutenue et le nombre de personnes rejointes;
- Être reconnu comme organisme activement engagé dans le milieu;
- Établir le fait que les valeurs sociales et humaines sont préconisées dans les interventions faites auprès de la communauté, particulièrement l'entraide, la coopération et l'engagement bénévole;
- Offrir à la Caisse une visibilité ou des occasions d'affaires dans un rapport de réciprocité d'affaires;
- Démontrer un effort pour la mise en place de bonnes pratiques en matière de développement durable dans les différentes étapes du projet et favoriser la tenue d'événements éco-responsables.

* Pour les demandes de dons et au Fonds d'aide au développement du milieu.

Exclusions et demandes non admissibles



- Les organisations soutenues ne doivent pas agir à l'encontre des valeurs du Mouvement Desjardins;
- Les organismes ne doivent pas avoir eu des agissements ou situations qui pourraient porter atteinte à la réputation de la Caisse;
- Les contributions ne peuvent pas soutenir les activités régulières d'un organisme public ou d'un palier de gouvernement et ne doivent pas se substituer à des programmes gouvernementaux d'aide financière;
- Les contributions ne doivent pas se substituer à des programmes gouvernementaux d'aide financière, mais peuvent constituer la part du milieu ou de mise de fonds que ces programmes requièrent;
- Les voyages, excursions et aide humanitaire à l'extérieur du pays;
- Les contributions ne doivent pas viser à rembourser une dette ou à accumuler des sommes dans une réserve;
- Les contributions ne visent pas à soutenir des activités ayant lieu à l'extérieur de notre territoire, sauf lors de projets d'intercoopération;
- Les contributions ne peuvent soutenir des événements ou des projets personnels;
- Les contributions ne peuvent soutenir des événements ou des projets à caractères politique ou religieux.
- Le projet est lié à un parti politique ou à un candidat appartenant à un parti politique ou à un groupe de pression;
- Les demandes présentées sous forme de lettre circulaire;
- Les améliorations structurelles aux bâtiments;
- Les demandes individuelles de nature personnelle et privée;
- Les projets ayant un impact environnemental négatif;
- Les demandes de clubs sociaux;
- Les recherches, études et analyses;
- Les activités ou célébrations privées d'un organisme (ex. colloque, soirée anniversaire, événement de remerciement des bénévoles, pique-nique annuel, etc.);

Tout savoir sur le dépôt, l'analyse et la présentation des demandes de contribution



Le dépôt d'une demande doit se faire avant la date limite de dépôt des projets (voir le calendrier sur notre site internet dans la section « [Engagement dans la communauté](#) »). À noter que les dates limites de dépôt varient d'une année à l'autre. Il est de la responsabilité de l'organisme de s'en informer.

Le comité responsable de la gestion du Fonds d'aide au développement du milieu se réunit plusieurs fois par année pour statuer sur les demandes reçues. L'organisme doit prévoir le délai nécessaire requis à l'étude de sa demande.

L'organisme qui souhaite présenter une demande à la Caisse Desjardins du Cœur-de-l'Île est tenu d'utiliser le formulaire en ligne disponible dans la section « [Engagement dans la communauté](#) » du site Internet de la Caisse.

Afin qu'une demande soit considérée, toutes les sections du formulaire doivent être dûment complétées.

Un organisme souhaitant obtenir une contribution de la Caisse pour plusieurs projets au cours de la même année doit favoriser la soumission d'une seule demande annuelle regroupant tous les projets.



Engagement des bénéficiaires



La relation qui est créée par l'octroi de l'aide s'inspire de celle de la Caisse dans le cadre de ses opérations commerciales. Elle peut exiger que l'organisme s'engage par écrit, dans une convention de partenariat signée par les deux parties, à respecter les obligations contenues dans la politique et dans la demande d'aide formulée ainsi que celles qui pourraient être demandées par la Caisse, suivant le cas.

Respect

La Caisse et l'organisme s'engagent dans le plus grand respect des missions de chacune des parties.

Transparence

La Caisse et l'organisme s'engagent à faire preuve de la plus grande transparence dans le cadre de l'aide octroyée. L'organisme s'engage notamment à faire part de tout changement qui serait susceptible de modifier le support de la Caisse consenti sur la base de la demande initiale.

Faire affaire avec la Caisse

L'organisme s'engage à favoriser le développement de ses propres affaires avec la Caisse. Il s'engage de plus à encourager ses membres à faire affaire avec la Caisse ou, plus généralement, avec des entités faisant partie du Mouvement Desjardins.

Engagement et rapport à la Caisse

Les personnes ou organismes qui reçoivent des montants doivent démontrer qu'elles s'engagent à utiliser toutes les ressources qui sont mises à leur disposition. Toute aide est conditionnelle à l'engagement et à l'investissement des personnes ou organismes qui s'adressent à la Caisse.

Visibilité

Les commandites et les contributions octroyées à partir du Fonds d'aide au développement du milieu doivent inclure un plan de visibilité détaillé permettant de promouvoir l'engagement de la Caisse dans son milieu. La Caisse peut également demander que des administrateurs ou des employés soient présents lors de l'événement ou annonce du projet.

Les partenaires bénéficiant d'une implication financière de la Caisse sur plusieurs années doivent être en mesure de présenter un compte rendu annuel, afin de s'assurer que la Caisse continue de bénéficier d'un niveau de visibilité adéquat et que tous les termes de l'entente sont respectés.

L'organisme doit aussi s'assurer de pouvoir fournir des photos représentant l'événement, le projet ou les participants, afin d'en rendre compte dans le rapport annuel de la Caisse.

Bilan des activités et reddition de comptes

Dans un objectif de reddition de comptes et d'amélioration continue, l'organisme s'engage à remettre à la Caisse un bilan présentant une analyse du projet et de son impact sur les membres et la communauté.



Votre Caisse qui permet l'envol de vos projets.

Pour suivre les projets dans lesquels la Caisse s'implique,
suivez-nous sur Facebook au facebook.com/caisseducoeurdelile.

Merci de votre engagement!

La Caisse s'engage à réviser cette politique au besoin